



**Retraite en Français au Centre de Kriya Yoga - Sterksel (Pays Bas)
du mercredi 12 juillet en fin d'après-midi au dimanche 16 juillet 2023 après le déjeuner**

Aux Kriyavans, aux personnes souhaitant se faire initier,

nous avons la joie de vous confirmer l'organisation de la retraite en français, à Sterksel,
adresse : Routebeschrijving Heezerweg 7 Sterksel – Pays Bas

**du mercredi 12 juillet en fin d'après-midi au dimanche 16 juillet 2023 après le déjeuner
avec Peter Baba et Claudia Ma**

Vous êtes invités à vous y inscrire avant le 30 juin.

Le montant comprend : l'hébergement (chambres, repas végétariens) et les séances de Kriya Yoga (enseignements et pratique).

Pour vous y inscrire :

- 1) merci d'envoyer votre bulletin d'inscription (p.2) avec le **chèque d'acompte de 50 €**. Ce chèque d'acompte vous sera rendu sur place. Autrement dit, vous réglerez la totalité en espèces pour le montant total et votre chèque d'acompte de 50 € vous sera rendu.
- 2) remplir votre bulletin d'adhésion 2023 et régler avec un autre chèque d'un montant de 10 €.

Bulletin d'inscription et adhésion à envoyer à :

Nicole CHAUDET

Secrétaire IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 – YVRÉ L'ÉVÊQUE

FRANCE

Chèque à l'ordre de :

Institut de Kriya Yoga

Ensuite, une fois l'inscription validée, vous recevrez un mail de confirmation de votre participation à la retraite.

Bien à vous tous.

Pour le bureau IKY,

Nicole et Philippe

Pour tout renseignement complémentaire contacter Nicole - secrétariat :


Mail : institkriya@yahoo.fr

☎ 02 43 89 44 18



Retraite en Français au Centre de Kriya Yoga - Sterksel
du mercredi 12 juillet en fin d'après-midi au dimanche 16 juillet après le déjeuner 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :		Prénom :			
Adresse mail :					
n° téléphone :					
☀ Je m'inscris à la retraite organisée à Sterksel du 12 juillet au 16 juillet 2023 Nombre de personnes : J'ai déjà réglé mon adhésion 2023 : oui – non (adhésion 10 €)					
Kriyavans déjà initiés : cocher dans la case correspondant à votre choix. J'envoie un chèque d'acompte de 50 € pour la réservation. Sur place, je réglerai la totalité en espèces et mon chèque me sera redonné.					
En dortoir 220 €/pers. <i>cocher</i>		En tente 200 €/pers. <i>cocher</i>		Dans le grand dortoir collectif 200 €/pers. <i>cocher</i>	
☀ Initiation : je demande à être initié(e) :					
☀ Initiation au Kriya Yoga 1 <i>cocher</i>	→ 1) J'envoie un chèque d'acompte de 50€ pour la réservation + un chèque de 10€ pour l'adhésion 2023. Sur place, je réglerai 150 en espèces pour l'hébergement et mon chèque d'acompte de 50 € me sera redonné. 2) Pour l'initiation, sur place au moment de l'initiation : je prévois 5 fruits, 5 fleurs et 150 € en espèces (<i>dans une enveloppe</i>). <u>Pour résumer, montant :</u> hébergement 150€ - Adhésion 10€ et Initiation 150 €				

Mon message :

Bulletin d'inscription à envoyer à :
Nicole CHAUDET
Secrétaire IKY
2, impasse du pont de pierre
72530 – YVRÉ L'ÉVÊQUE
France

Chèque(s) à l'ordre de :
Institut de Kriya Yoga



Le Kriya Yoga Originel et authentique de Babaji Maharaj, Lahiri Mahasaya, Sri Yukteshwar Giri, Bhupendranath Sanyal, Paramahansa Yogananda, Swami Satyananda Giri, Paramahansa Hariharananda et Paramahansa Prajñanananda

Formulaire d'adhésion 2023



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail (*): merci de bien former vos lettres et chiffres _____

Téléphone : _____

Année initiation 1^{er} kriya : _____ par : _____

Année initiation 2^{ème} kriya : _____ par : _____

Pratiquez-vous d'autres techniques de méditation ? Si oui, lesquelles ? _____

Enseignez-vous une autre forme de yoga ? Si oui, laquelle ? _____

Avez-vous des problèmes de santé particuliers ? _____

Engagement de non divulgation des techniques : L'adhérent s'engage à ne **jamais** divulguer les techniques de Kriya Yoga et ce sous aucun prétexte.



Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et (* et **).

Signature (obligatoire) :

(*) Les informations concernant les activités organisées par l'association vous seront transmises par email sauf avis expresse de votre part. IKY s'engage à la Protection des données en référence au CEPD (Contrôleur Européen de la Protection des Données), autorité indépendante chargée de la protection des données au niveau de l'Union européenne (UE).

(**) Lire attentivement les trois points suivants :

a) Adhésion annuelle : L'Institut de Kriya Yoga est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts stipulent que, pour pouvoir participer aux activités de l'Institut de Kriya Yoga, il faut être membre de l'association et donc être à jour de son **adhésion annuelle qui est de 10€** pour l'année 2023- chèque d'adhésion à établir à l'ordre d'**Institut de Kriya Yoga** ou virement bancaire (voir en bas de feuille). En devenant membre de l'Institut de Kriya Yoga, l'adhérent participe aux activités de l'association et reçoit les documents et bulletins d'information.

b) Assurance et responsabilité civile : L'adhérent participe aux programmes à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que son devoir est d'informer les organisateurs de son état de santé. En cas de traitement médical spécifique, il est conscient qu'il lui faut avoir une autorisation médicale pour pouvoir participer aux programmes et en avertir l'Institut.

L'adhérent décharge l'Institut de Kriya Yoga de toute responsabilité lors des activités organisées par celui-ci, et renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'Institut de Kriya Yoga. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation aux activités organisées par l'Institut de Kriya Yoga.

L'adhérent est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance Accident et Responsabilité Civile.

d) Engagement de respect des règles sanitaires : mesures barrières et distances de sécurité. Ainsi que les règles données aux programmes et retraites en fonction de l'actualité et des mesures imposées sur le lieu (port du masque si c'est demandé...).

Siège social : IKY/N.Y. CHAUDET- 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque - FRANCE